

REPUBLICHE DU CAMEROUN
Paix-Travail-Patrie

REGION DU CENTRE

DEPARTEMENT DU MBAM ET INOUBOU

COMMUNE DE DEUK

SECRETARIAT GENERAL



REPUBLIC OF CAMEROON
Peace-Work-Fatherland

CENTRE REGION

MBAM ET INOUBOU DIVISION

DEUK COUNCIL

GENERAL SECRETARIAT

ADDITIF A L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT
N°07/AONO/C/DK/SG/SPM/CIPM/2025 DU 04 AVRIL 2025
EN PROCEDURE D'URGENCE POUR LES TRAVAUX DE REABILITATION DU
TRONCON ROUTIER DIOMA-DEUK II (04Km) DANS LA COMMUNE DE DEUK,
DEPARTEMENT DU MBAM ET INOUBOU, REGION DU CENTRE.

FINANCEMENT : BIP MINADER, EXERCICE 2025.

1. Objet de l'Appel d'Offres

le Maire de la Commune de DEUK, Maître d'Ouvrage, lance en procédure d'urgence les travaux de réhabilitation du tronçon routier Dioma-Deuk II (04km) dans la commune de DEUK, Département du Mbam et Inoubou, Région du Centre.

2. Consistance des travaux

Les prestations, objet du présent appel d'offre, comprennent les opérations suivantes :

- SERIE 000 : INTALLATIONS ;
- SERIE 100 : NETTOYAGE ET TERRASSEMENTS ;
- SERIE 300 : ASSAINISSEMENT – DRAINAGE ;
- SERIE 400 : OUVRAGES D'ART.

3. Participation et origine

La participation au présent Appel d'Offres est ouverte à l'égalité de conditions aux sociétés et entreprises de droits Camerounais, ayant une expérience avérée dans le domaine des BTP.

4. Financement

Les travaux, objet du présent Appel d'Offres, sont financés par le Budget d'investissement public du MINADER, Exercice 2025 pour un coût prévisionnel de Vingt trois millions (23 000 000) Francs CFA.

5. Consultation du Dossier d'Appel d'Offres

Dès publication du présent avis, le Dossier d'Appel d'Offres peut être consulté aux heures ouvrables auprès de la Commune de Deuk, Service de la passation des marchés au Téléphone 694 33 62 00/653 18 72 51.

6. Retrait et Acquisition du Dossier d'Appel d'Offres

Le Dossier d'Appel d'Offres peut être obtenu à la Commune de Deuk, Service technique dès publication du présent avis, sur présentation d'une quittance de versement d'une somme non remboursable au titre des frais d'achat du dossier de Trente Mille (30 000) francs CFA auprès de la recette municipale de la commune de Deuk. La quittance devra préciser le numéro de l'Avis d'Appel d'Offres. Lors du retrait du dossier, les soumissionnaires devront, obligatoirement, se faire enregistrer en laissant leur adresse complète : boîte postale, téléphone, fax, e-mail.

7. Présentation des offres :

Les documents constituant l'offre sont répartis en trois volumes ci-après contenus dans une enveloppe fermée et scellée dont :

- L'enveloppe A contenant les pièces administratives (Volume 1) ;
- L'enveloppe B contenant l'offre technique (Volume 2) ;

➤ L'enveloppe C contenant l'offre financière (Volume 3).

Les offres ainsi présentées seront placées sous simple enveloppe, fermée et scellée portant uniquement la mention de l'Appel d'Offres en cause. Les différentes pièces de chaque offre seront numérotées dans l'ordre du DAO et séparées par des intercalaires de même couleur.

8. Remise des Offres

Chaque offre rédigée en français ou en anglais en Sept (07) exemplaires dont un (01) l'original et (06) copies marqués comme tels, conformes aux prescriptions du Dossier d'Appel d'Offres, devra être déposée sous plis fermé contre récépissé, auprès de la Commune de DEUK, au plus tard le 16/07/2025 à 12 Heures, heure locale et devra porter la mention :

**« APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT
N°07/AONO/C/DK/SG/SPM/CIPM/2025 DU 04 AVRIL 2025
EN PROCEDURE D'URGENCE POUR LES TRAVAUX DE REABILITATION DU
TRONCON ROUTIER DIOMA-DEUK II (04Km) DANS LA COMMUNE DE DEUK,
DEPARTEMENT DU MBAM ET INOUBOU, REGION DU CENTRE
A N'OUVRIR QU'EN SEANCE DE DEPOUILLEMENT. »**

LIGNES :

Les offres parvenues après la date et heure limites de dépôt des offres ne seront pas reçues.

9. Recevabilité des offres

Chaque soumissionnaire devra joindre à ses pièces administratives une caution de soumission d'un montant de 460 000 FCFA (Quatre cent soixante mille francs CFA), et valable pendant trente (30) jours au-delà de la date de validité des offres. La dite caution devra être établie par une banque de premier ordre agréée par le Ministère en charge des finances et dont la liste figure dans la pièce 12 du DAO.

Sous peine de rejet de l'offre, les autres pièces administratives requises (en cours de validité) devront être impérativement produites en originaux ou en copies certifiées conformes par le service émetteur ou une autorité administrative, datant de moins de trois (03) mois et valide le jour de l'ouverture des plis, conformément aux stipulations du Règlement Particulier de l'Appel d'Offres.

Toute offre non conforme aux prescriptions du présent avis et du Dossier d'Appel d'Offres sera déclarée irrecevable. Notamment l'absence de la caution de soumission délivrée par une banque de premier ordre agréée par le Ministère chargé des Finances ou le non-respect des modèles des pièces du Dossier d'Appel d'Offres, entraînera le rejet de l'offre

10. Ouverture des plis

L'ouverture des plis se fera en un (01) temps le 16/07/2025 à 13 heures précises dans la salle de réunions de la Mairie de Deuk en présence des soumissionnaires.

11. Délai de réponse des soumissionnaires

Pour cet Appel d'Offres, le délai de réponse est fixé à vingt (20) jours calendaires aux entreprises désireuses d'y participer à compter de la date de publication de l'Avis d'Appel d'Offres.

12. Délai d'exécution des travaux

Le délai maximum d'exécution prévu par le Maître d'Ouvrage pour la réalisation des travaux est de Quatre (04) mois calendaires. Ce délai comprend les périodes des pluies, toutes les intempéries et sujétions diverses et court à compter de la date de notification de l'Ordre de Service de commencer les travaux, date de signature de votre contrat.

13. Evaluation des offres

L'évaluation des offres se fera en trois (03) étapes :

- 1^{ère} étape : Vérification de la conformité du dossier administratif de chaque soumissionnaire.
- 2^e étape : Evaluation technique des offres administrativement conformes.
- 3^e étape : Vérification des offres financières des entreprises dont les offres ont été reconnues techniquement qualifiées et administrativement conformes.

Les critères d'évaluation des offres sont les suivants :

13.1- Critères éliminatoires

Il s'agit notamment :

- De l'absence du cautionnement de soumission à l'ouverture des plis ;
- De la non -production au-delà du délai de 48 h après l'ouverture des plis, d'une pièce du dossier administratif jugée non conforme ou absente lors de l'ouverture des plis, (excepté le cautionnement de soumission) ;
- Des fausses déclarations, manœuvres frauduleuses ou des pièces falsifiées ;
- L'absence d'un prix unitaire quantifié dans l'Offre financière ;
- De l'absence de prospectus accompagné des fiches techniques du fabricant, le cas échéant ;
- De l'absence de l'agrément ou de l'autorisation du fabricant, le cas échéant.
- De l'absence de la caution soumission timbrée accompagné du récépissé de consignation délivré par la caisse de dépôt et consignation (CDEC) ;
- De l'absence de l'attestation de catégorisation le cas échéant ;
- De l'absence d'un élément de l'offre financière (la soumission, les BPU, le DQE) ;
- De l'absence de la charte d'intégrité datée et signée

13.2. Critères essentiels

L'évaluation des offres techniques sera sur la base des critères essentiels ci-dessous :

- La présentation de l'Offre ;
- L'attestation sur l'honneur de visite des lieux signé par l'Entreprise ;
- Le rapport de visite du site avec photos ;
- La qualification et l'expérience du personnel ;
- Les moyens matériels et logistiques ;
- Les références du soumissionnaire ;
- L'attestation de solvabilité financière à hauteur de Dix millions (10 000 000) de Francs CFA montant devant être délivrée par une banque de premier ordre agréée par le Ministère des Finances ;
- La méthodologie d'exécution et planning d'exécution des travaux.

Seules les offres financières des soumissionnaires dont l'offre technique aura obtenu un pourcentage supérieur ou égal à 70% seront examinées.

14. Attribution du Marché

Le Maire de la Commune de Deuk, Autorité Contractante attribuera le marché au soumissionnaire dont l'offre, qualifiée techniquement, aura été évaluée la moins-disante après vérifications de ses prix et jugée substantiellement conforme au Dossier d'Appel d'Offres.

15. Délai de validité des offres

Les soumissionnaires restent engagés par leurs offres pendant une période de quatre-vingt-dix (90) jours, à compter de la date limite fixée pour la remise des offres.

16. Renseignements complémentaires

Les renseignements complémentaires d'ordre technique peuvent être obtenus tous les jours, aux heures ouvrables auprès de la Commune de DEUK. Toute tentative de corruption avérée ou faits de mauvaises pratiques devra être signalée par écrit et messagerie téléphonique au Ministre Délégué à la Présidence de la République chargé des Marchés Publics avec copies au Président de la Commission Nationale Anti-Corruption (CONAC) et au Maire de Deuk aux numéros suivants : 697 02 74 97.

DEUK, le 11/07/2025

Le Maire de la Commune de DEUK
(Autorité)

Contractante)

Ampliations :

- MINMAP/MI (pour information)
- PREFET MBAM ET INOUBOU (pour information et affichage)
- PRESIDENT/ CIPM (pour information)
- ARMP (pour publication au JDM)
- AFFICHAGE /ARCHIVES (pour affichage et mémoire)

